

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

AST MATCHES

DIMANCHE 1ER MARS A 15 H

AST 2- CRESPIN ES 2

DIMANCHE 8 MARS A 15 H

AST 1-AULNOY

DIMANCHE 22 MARS A 15 H

AST 1-FONTAINE/BLOIS

DIMANCHE 29 MARS A 15 H

AST 2-CURGIES



SAMEDI 7 MARS

LOTO FAMILIAL A 17 H 30

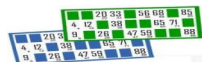
Salle des fêtes de Thivencelle

(ouverture des portes à 15 h 30)

organisé par la société de chasse des mineurs de Saint-Aybert et de Thivencelle

animé par Albert

2500 € en bons d'achats (de 15 € à 300 €)
Sur place buvette et petite restauration



SAMEDI 14 MARS

**CONCOURS DE PETANQUE
EN DOUBLETTE FORMEE**

(Boulodrome municipal)

organisé par l'Amicale Bouliste de Thivencelle

200 € de prix + les mises + coupes aux 1ers (basé sur 16 équipes)

10 € par équipe

Inscription dès 14 h—début du jeu à 15 h

sur place buvette et petite restauration



THIVENCELLE



MARS 2015

Bulletins d'informations municipales & associatives



I.P.N.S

QUE CONTIENT LE BULLETIN D' INFORMATIONS CE MOIS CI ?

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Candidature ALSH
- Accueil de loisirs sur le thème « les métiers »
- Elections départementales des 22 & 29 mars
- Encombrants

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

- Matches joués à domicile par l'AST
- Loto familial organisé par la Chasse des mineurs de Saint-Aybert et Thivencelle le 7 mars
- Concours de pétanque organisé par l'Amicale Bouliste le 14 mars

INFORMATIONS MUNICIPALES

CANDIDATURE ALSH

La municipalité recherche des jeunes âgés entre 16 ans (révolus au 1er juillet) et 20 ans pour participer à l'encadrement (aide-animateur) de l'accueil de loisirs du mois de juillet (lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet).

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser dès à présent une lettre de motivation et un cv à Mle DUEE Mathilde en mairie de Thivencelle.



ACCUEIL DE LOISIRS SUR LE THEME « LES METIERS » du 27 avril au 7 mai (6-13 ans)

Les inscriptions s'effectuent du mercredi 18 mars au vendredi 27 mars en mairie auprès de Mle Duée Mathilde.

- les mardis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30
- les mercredis de 9 h à 12 h
- les vendredis de 9 h à 11 h 30

Se munir du carnet de santé de l'enfant et d'une attestation d'assurance en responsabilité civile, en individuelle accident et extra-scolaire (sauf si votre enfant a fréquenté le centre durant les vacances de la Toussaint 2014 et/ou février 2015)

